

## L'« intégrité territoriale » contre les nations autochtones et inuit **Bourde de PKP et silence Solidaire qui en disent long**

C'est bien connu, pour les nationalistes en général et pour le Parti québécois en particulier, la sacro-sainte intégrité territoriale est inviolable. Sur ce principe nationaliste, l'inculture de PKP est sidérante<sup>1</sup>. C'est pourquoi la reconnaissance du droit à l'autodétermination par les nationalistes se fige toujours aux frontières définies selon l'histoire fantasmée par le mythe de la nation idéalisée. Le PQ décroche de plus en plus de la réalité depuis qu'en désespoir de cause il s'est donné une direction carrément à droite qui prétend tenir, comme opposition, un discours de gauche... parfois hésitant.

Pour les internationalistes, les frontières nationales sont à défendre contre l'impérialisme oppresseur, y compris sa cinquième colonne anglo-municipale, mais sont à remettre en question vis-à-vis son propre impérialisme anti-autochtone et inuit. En découle que le droit à l'autodétermination des nations autochtones et inuit, avéré en 1985 par le gouvernement du Québec<sup>2</sup>, devrait reposer sur la possibilité de l'indépendance pour un territoire reconnu tout comme le Québec veut la même reconnaissance de la part du Canada. C'est à propos de ce principe internationaliste que tergiverse Québec solidaire.

La majorité du territoire de la province fédérale du Québec sont des territoires cri, innu, inuit et naskapi annexés en 1898 et en 1912 de par la volonté du gouvernement fédéral<sup>3</sup>. Le programme Solidaire affirme « *le remplacement de l'a priori de l'intégrité territoriale du Québec par une tout autre notion, celle de la nécessaire cohabitation sur un même territoire* »<sup>4</sup>... qui, du point de vue autochtone et inuit, pourrait être aussi bien canadien que québécois. Voilà qui est parlé des deux côtés de la bouche en même temps. Ces nations auraient théoriquement le droit à l'indépendance mais en pratique nos nations seraient à ce point imbriquées les unes dans les autres que ce droit serait impraticable. Comme la nation québécoise (ou canadienne) est démographiquement et économiquement beaucoup plus forte et surtout politiquement dominante, les nations autochtones et inuit seraient irrémédiablement condamnées à subir le joug canado-québécois ou éventuellement québécois. Cédant au réflexe identitaire de la forteresse assiégée par le *Quebec bashing* fédéraliste, Québec solidaire a raté sa rupture avec le nationalisme de l'opprimé.

Les réalités nationales autochtones et inuit s'enracinent dans l'histoire. Du temps du commerce de la fourrure (et de la rivalité anglo-française puis anglo-américaine), le colonisateur français puis britannique traitait d'égal à égal avec les nations autochtones, comme en témoignent la « Grande Paix » de 1701 et la « Proclamation royale » de 1763. Ensuite, ce fut l'invasion de la « *horde blanche* » pour s'accaparer leurs ressources naturelles, dont en premier lieu leurs terres pour des fins agricoles, ce qui leur valut l'infantilisante « Loi des Indiens » et les inégaux traités à numéro les refoulant dans des réserves. La Convention de la Baie James (1975) en fut l'aboutissement moderne<sup>5</sup>. Sa suite, la dite « Paix des braves » (2002) ne fut ratifiée par référendum qu'à 53% au sein de la nation cri<sup>6</sup>. Il en fut de même en 2011 pour une entente semblable avec la nation inuit du Nunavik qui a rejeté, aussi par référendum, une réforme institutionnelle concoctée entre leur direction, qui avait accepté le Plan Nord, et les gouvernements fédéral et québécois<sup>7</sup>.

1 Michel David, [L'ineptie du chef](#), Le Devoir, 24/11/15

2 Gouvernement du Québec, Secrétariat aux affaires autochtones, [Moments marquants](#), 2014

3 Wikipédia francophone, [District de l'Ungava](#), visité le 27/11/15

4 Programme de Québec solidaire, partie [Un pays démocratique et pluriel](#), adopté en novembre 2009

5 Wikipédia, [Convention de la Baie James et du Nord québécois](#), visité le 27/11/15

6 Radio-Canada, [La paix des braves est signée](#), 8/02/02

7 CBC, [Quebec Inuit vote against self-government plan](#), 29/04/11

Sauf comme palliatifs temporaires, on ne résout pas non plus le problème des injustices historiques, comme plusieurs à gauche le proposent, en accordant des rentes sur les ressources naturelles ou, faute de celles-ci, en permettant ou en tolérant des activités avilissantes (jeux de hasard, trafic du tabac) ni même en accordant un subordonné troisième ordre de gouvernement. Ce serait rendre les peuples autochtones et inuit dépendant de revenus, insuffisants et aléatoires, entretenant une subordination démoralisante et dévalorisante à la merci des décisions de quelques transnationales minières et forestières et des gouvernements dit supérieurs.

Le règlement des immenses torts historiques nécessite la reconnaissance internationaliste du droit à l'autodétermination. Il s'agit de négocier des traités internationaux reconnaissant des territoires nationaux dont la majorité à gouvernance partagée, seule façon pacifique de tenir compte de la complexité historique, gouvernés en toute autodétermination et dotés de fonds suffisants pour favoriser leur auto-développement. Loin d'être une dépense faramineuse, ces fonds s'avèreront rapidement un investissement économique et social. S'y ajouteraient des droits personnels pour tenir compte du grand nombre de personnes d'origine autochtone et inuit contraintes de venir habiter les villes québécoises. D'une perspective internationaliste découle de cette analyse historique les points programmatiques suivants :

- La reconnaissance aux nations autochtones et inuit du droit à l'autodétermination jusqu'à, et y compris, l'indépendance.
- La proposition aux nations autochtones et inuit de s'unir à la nation québécoise sur le territoire de l'actuelle province fédérale de Québec dans le cadre d'une république fédérée sur la base de traités égaux reconnus internationalement impliquant
  - La division territoriale tant en zones exclusives propres à chaque nation qu'en zones à gouvernance partagée qui seraient les plus grandes et qui impliqueraient un droit de veto réciproque.
  - La reconnaissance pour toute personne habitant une zone nationale qui n'est pas la sienne de bénéficier, selon certaines règles prévues aux traités internationaux, d'un ensemble de droits, particulièrement eu égard aux systèmes d'éducation et de justice de sa nation.
  - L'évaluation monétaire des injustices historiques sous l'arbitrage d'une instance internationale afin d'attribuer une compensation suffisante pour financer l'auto-développement.
  - L'apprentissage dans les systèmes éducatifs, combiné avec des échanges culturels, de l'histoire, de la civilisation et des langues des autres nations de la république fédérée.

Le refus de Québec solidaire de profiter de cet imbroglio péquiste passablement médiatisé pour proposer haut et fort une telle alliance souverainiste entre les nations opprimées québécoise, autochtones et inuit met en évidence son hypocrite annexionnisme envers ses nations. Mais on peut compter sur la direction du parti pour noyer ce chauvinisme dans une tonne de condescendance combinée, heureusement, à des appuis pertinents à des causes spécifiques.

Marc Bonhomme, 30 novembre 2015

[www.marcbonhomme.com](http://www.marcbonhomme.com) ; [bonmarc@videotron.ca](mailto:bonmarc@videotron.ca)